

RÉVISION DES STANDARDS PEFC DE GESTION FORESTIÈRE DURABLE EN WALLONIE

ENJEUX POUR LA FORÊT WALLONNE

Par Samuel Oldenhove
Secrétaire général de PEFC Belgium

Depuis la mise en place de la certification PEFC en Belgique en 2002, 300.000 hectares de forêts ont été certifiés PEFC, ce qui représente 54 % des forêts wallonnes.

La certification est de plus en plus demandée à différents niveaux et est passée, selon une étude du gouvernement fédéral, de 40 % (en 2012) du bois circulant dans la filière bois à 60 % en 2016.

Pour accéder à la certification PEFC, les propriétaires de forêts publiques et privées et la Région wallonne doivent répondre à une série de critères de gestion durable de leur forêt sous forme de la « Charte » PEFC, établis dans les « Standards wallons PEFC de gestion forestière durable » en conformité avec le référentiel de PEFC international ou métastandards.

Dans une optique d'amélioration continue, le système PEFC prévoit une révision de ces standards tous les cinq ans. Le PEFC Belgium entame ainsi sa troisième révision des standards wallons de certification forestière PEFC.

Cette révision est réalisée en concertation avec les différentes structures représentatives des parties prenantes à la forêt. Elles sont regroupées dans le « Forum régional PEFC » dédié à cette mission.

ENJEUX POUR LA FORÊT WALLONNE

Dans ce cadre, Monsieur Yves de le Court, président de PEFC Belgium, s'adressait aux candidats au forum chargé de revoir les standards wallons de certification forestière PEFC le 21 mai dernier à Gembloux.

Nous vous proposons à la lecture son discours d'introduction qui illustre très bien les enjeux pour nos forêts futures.

« Merci Mesdames et Messieurs pour votre présence qui montre l'intérêt que vous portez à la certification forestière.

Au milieu des très nombreuses informations et contre-informations qui nous assaillent de toute part au sujet de l'écologie mondiale et des soucis qu'elle entraîne, la forêt reste l'élément indiscutable et indiscuté qui concentre les réserves écologiques. Elles sont les meilleurs espaces de biodiversité dans notre monde bouleversé par une évolution de plus en plus rapide et inquiétante qui menace de plus en plus la biodiversité en dehors de la forêt.

Nous sommes persuadés qu'il faut tout mettre en œuvre pour préserver durablement les fonctions écologiques, économiques et sociales de la forêt tout en lui assurant la possibilité d'évoluer de façon équilibrée en conformité avec ces trois fonctions.

Nous connaissons tous les menaces qui pèsent sur la forêt dans le monde et dans notre pays : réchauffement climatique, déforestation, urbanisation, les excès qui menacent l'équilibre entre les trois fonctions.

Excès économiques qui menacent l'écologie. Excès de la prolifération du gibier qui menace la durabilité de la forêt. Excès d'un tourisme parfois peu respectueux de la forêt et qui menace les équilibres écologiques, dont la durabilité de la faune sauvage. Excès des notions de conservation qui menacent aussi bien l'économie que la faune et que l'utilisation récréative de la forêt. Excès de la désinformation qui vient de toutes parts et qui nécessite des correctifs raisonnables.

Nous sommes ici avec l'espoir de pouvoir atténuer ces excès en corrigeant progressivement les causes. C'est exactement l'objectif de durabilité de la forêt que poursuit le PEFC.

La caractéristique majeure du processus du

PEFC est la participation des parties prenantes intéressées par la forêt qui, à intervalles réguliers de +/- 5 ans, donnent leurs avis pour mieux assurer la réalisation des objectifs de durabilité forestière. Les parties prenantes le font dans un respect mutuel visant le consensus dans la transparence et l'équilibre entre les cinq chambres (voir encart pour sa composition). L'objectif étant la vo-



lonté de trouver des solutions dans le respect des différences.

Une autre caractéristique de la révision des standards de gestion durable PEFC est de partir des situations actuelles pour établir les meilleures façons de progresser vers une situation d'équilibre durable. Ainsi donc PEFC n'est pas centré sur des objectifs « idéaux » mais sur des objectifs de progrès raisonnables et adaptés aux situations réelles. PEFC tient compte des réalités locales ; avec l'aide des parties prenantes locales.

C'est dans cet esprit que nous nous réunissons ici pour entamer la troisième révision qui guidera les gestionnaires forestiers durant les cinq années suivantes.

Merci donc de votre participation active dont votre présence ici est le premier pas.

Yves de le court
Président du PEFC Belgium »

RÉVISION : EN PRATIQUE

Cette troisième révision de nos standards wallons se réalise d'une part, en passant en revue l'ensemble des exigences au regard de l'expérience des années passées et d'autre part, en intégrant les exigences internationales de gestion forestière durable (appelées les métastandards) adoptées lors de la dernière assemblée générale de PEFC international en novembre 2018.

Un Forum Régional - constitué par PEFC Belgium - a pour mission de réaliser cette révision. Cette instance de concertation réunit toutes les parties prenantes impliquées dans la gestion durable des forêts au sein de la Région wallonne que sont : les propriétaires forestiers, les industriels, les scientifiques, les associations environnementales et syndicales ainsi que les usagers de la forêt. Le Forum a pour but de permettre l'expression de toutes les sensibilités et problématiques liées à la gestion forestière durable et toute décision doit y faire l'objet d'un consensus.



Les principes fondamentaux de la révision PEFC sont les suivants.

- Implication des parties prenantes : une opportunité pour une participation significative au processus qui est ouvert à toutes les parties prenantes, par l'organisation de groupes de travail et de consultations publiques.

- Représentation équilibrée : aucun groupe d'intervenants ne peut dominer ou être dominé dans le processus.

Si chaque partie est libre de décider de sa participation, l'organisme de normalisation, à savoir PEFC Belgium, doit s'assurer que chaque groupe d'intervenants pertinent soit représenté, et également veiller à l'équilibre entre les sexes. Cette représentation comprendra des parties prenantes expertes en la matière traitée, des parties prenantes affectées par la norme, et enfin des parties prenantes susceptibles d'influencer la mise en œuvre de la norme.

Les parties prenantes affectées directement par la norme (propriétaires, gestionnaires, exploitants...) doivent être suffisamment représentées au sein des participants.

- Consensus : les normes sont approuvées par voie de consensus. Si des questions spécifiques soulèvent une opposition, les parties concernées cherchent à s'entendre par le dialogue.

- Amélioration : les normes font l'objet d'une évaluation périodique afin de garantir l'amélioration continue et de s'assurer qu'elles continuent à répondre aux attentes des parties prenantes.

- Transparence : les documents utiles sont disponibles publiquement, ce qui permet aux parties intéressées de suivre les développements pendant et après le processus.

La fin de cette révision est prévue à la mi-2020 pour soumission au PEFC international.

Vous désirez en savoir plus : rendez-vous sur www.pefc.be dans les actualités.